

Quelles stratégies  
pour les concurrents de  
la filière bovine dans  
le contexte de l'après ESB ?

*François PORIN,  
Pascal MAINSANT*

### **Which strategies for the beef chain challengers after the BSE crisis?**

#### **Key-words:**

meat, forecast, chain, France, substitution

**Summary** – After the BSE crisis, the beef industry has reacted to give a new impetus to the red meat consumption. Nevertheless, in the future, the beef consumption will depend on the competition with the other kinds of meats. This article compares the respective advantages of the French beef, pork and poultry industries according to three major factors :

- Price competitiveness. In particular, authors simulate the effects of Agenda 2000 proposals on the retail prices of the different meats.
- Ability to meet new consumers requirements relating to safety, naturality, product differentiation.
- Potential growth facing the constraints of environmental protection.

Beef would benefit from the recent actions of the industry and from the price fall which could be obtained following Agenda 2000 implementation. Meanwhile poultry would get large advantages from its many assets (branded goods, differentiation, price competitiveness), when porc would be at disadvantage.

### **Quelles stratégies pour les concurrents de la filière bovine dans le contexte de l'après ESB?**

#### **Mots-clés:**

prospective, viande, filière, France, Agenda 2000, substitution

**Résumé** – Après la crise de l'ESB, les professionnels de la viande bovine ont réagi pour relancer la consommation. Cependant l'avenir de la consommation de bœuf dépend beaucoup de la concurrence des autres viandes. Cet article compare les atouts concurrentiels respectifs de la filière viande bovine française et de ses deux concurrentes essentielles, les filières porc et volaille, sur trois principaux facteurs :

- La compétitivité par les prix. En particulier, les auteurs simulent les effets des propositions Agenda 2000 sur les prix de détail des différentes viandes.
- La capacité à répondre aux nouvelles attentes des consommateurs en matière d'assurance d'innocuité, de naturalité des produits et de diversité.
- Le potentiel de croissance face aux contraintes de la protection de l'environnement.

Le bœuf devrait bénéficier des initiatives récentes de la filière et de la baisse de prix que pourrait procurer Agenda 2000. Cependant la volaille devrait tirer un large avantage de ses atouts tandis que le porc serait handicapé.

\* INRA, Laboratoire d'économie industrielle agro-alimentaire, 65, boulevard de Brandebourg, 94205 Ivry cedex.

e-mail : porin@ivry.inra.fr ; mainsant@ivry.inra.fr

La crise de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) a révélé de nouvelles exigences chez les consommateurs. Pour regagner les marchés perdus, la filière bovine a réagi rapidement et s'est organisée pour répondre à ces attentes. Cependant, dans un marché des viandes et produits carnés proche de la saturation, l'avenir de la consommation bovine dépend beaucoup des stratégies des filières concurrentes.

Les filières porc et volailles disposent d'atouts; néanmoins certaines de leurs caractéristiques pourraient devenir des handicaps. Par ailleurs, on peut présager pour les deux filières des comportements très différents. En effet, les modes d'organisation de filières, les politiques de différenciation des produits menées jusqu'à présent et enfin les réactions d'adaptation à court terme lors de la crise de l'ESB sont, parmi d'autres, des éléments révélateurs de profondes différences entre les deux filières.

Cet article évalue les atouts respectifs des trois filières au regard de trois critères; deux se rapportent à leurs aptitudes à capter la demande finale, la compétitivité par les prix, notamment dans la perspective d'une nouvelle réforme de la Politique agricole commune (PAC) dans le cadre de l'Agenda 2000, et les facultés d'adaptation aux nouvelles attentes des consommateurs; le troisième concerne les possibilités de développement des capacités de production qui devient un enjeu important pour les élevages de monogastriques compte tenu des contraintes liées à l'environnement.

## LA COMPÉTITIVITÉ PAR LES PRIX

Pour les consommateurs, les prix jouent un rôle important dans les processus de substitution entre viandes. Les viandes de monogastriques ont bénéficié dans le passé d'évolutions favorables de leurs prix de détail relatifs par rapport à la viande de bœuf. Ainsi, d'après les séries d'indices de prix de l'INSEE, le prix relatif de la volaille par rapport au bœuf a diminué en moyenne annuelle de 1,3% depuis 25 ans. De plus, cette baisse du prix relatif de la volaille s'est fortement accentuée au cours des 10 dernières années (- 2,4% par an en moyenne). La baisse observée du prix relatif du porc (viande fraîche et charcuterie-salaison) par rapport au bœuf est plus faible (- 0,6% par an en moyenne sur 25 ans) et a tendance à s'estomper, voire à disparaître, dans la période récente <sup>(1)</sup>.

---

<sup>(1)</sup> L'annexe 1 rapporte l'évolution des bilans des marchés des viandes de bœuf, de porc et de volaille sur la période 1986-1998. On y voit que la tendance d'évolution de la consommation française des trois viandes est intimement liée aux évolutions respectives de leur prix de détail: augmentation tendancielle de la consommation de viande de volaille et, dans une moindre mesure, de celle de viande de porc, au détriment de la consommation de viande de bœuf qui enregistre une baisse tendancielle sur la période considérée.

Ces évolutions proviennent des répercussions plus ou moins complètes aux consommateurs des baisses de coûts de production enregistrées par les trois filières. Pour les monogastriques, ces baisses de coûts de production proviennent, outre des progrès de productivité plus importants qu'en bœuf, des baisses des prix des céréales<sup>(2)</sup>. Ainsi de 1980 à 1994, les monogastriques ont tiré de ces baisses un avantage concurrentiel très important par rapport au bœuf. La réforme de la PAC de 1992 se voulait neutre au regard de la compétition entre viandes : à la baisse de 32 % du prix d'intervention des céréales, censée induire une baisse de 13 à 15 % des coûts de production des porcs et des volailles, on a fait correspondre une baisse de 15 % du prix d'intervention du bœuf, compensée par des aides directes.

Dans ses propositions Agenda 2000 de nouvelle réforme de la PAC, la Commission européenne, voulant dynamiser la consommation de viande de bœuf, avait initialement proposé de rompre avec ce principe d'équilibre. Elle proposait de réduire de 30 % le prix de soutien de la viande bovine et de 20 % seulement celui des céréales. Le compromis de Berlin a réduit l'ampleur des baisses des prix institutionnels agricoles (- 20 % pour le bœuf et - 15 % pour les céréales). Cette nouvelle donne devrait avoir un impact sur la compétitivité relative des différentes viandes. Cette section vise à évaluer les conséquences des baisses de prix garantis de la réforme Agenda 2000 de la PAC sur la compétitivité-prix relative des viandes de bœuf, de volaille et de porc. Dans un premier temps, nous examinons quelles seraient les conséquences de ces baisses sur les prix de détail des trois viandes si elles étaient totalement répercutées aux consommateurs. Dans un second temps, nous discutons les résultats obtenus en prenant en compte, d'une part, le comportement des opérateurs des trois filières observé par le passé, d'autre part, des hypothèses sur la situation des différents marchés.

## LA BAISSÉ DES COÛTS DE PRODUCTION DES MONOGASTRIQUES

### Méthode générale de mesure de la variation des coûts de production

L'objectif étant d'explorer les conséquences du compromis de Berlin sur l'évolution des coûts de production, notre souci est de mesurer, non pas les niveaux exacts de ces coûts, mais plutôt les amplitudes possibles

---

<sup>(2)</sup> Ainsi Butault (1998) a mis en évidence que de 1979 à 1997 le coût de production par kg de porc était passé de 18 à 9,5 F (1996). Cette baisse a essentiellement deux composantes :

- les progrès de productivité élevés (2,5 % par an) générant un gain annuel de 0,33 F par kg de porc ;
- la baisse du prix des consommations intermédiaires, principalement des aliments du bétail, qui génère un gain annuel de 0,26 F par kg de porc.

de leurs variations causées par l'application de la réforme. Dans cette optique, nous avons été amenés à faire certaines hypothèses simplificatrices :

a) Pour évaluer la baisse des coûts de production, nous n'avons pris en compte que la seule variation des prix des aliments du bétail ; les autres paramètres sont maintenus constants. En théorie, il faudrait aussi intégrer dans nos calculs la modification de la combinaison productive ; logiquement, la baisse sensible du prix des aliments du bétail (qui représentent l'intrant principal de la production de monogastriques) devrait conduire à une substitution de cet intrant à d'autres intrants et facteurs de production. La baisse des coûts de production devrait donc être un peu plus importante que celle que nous calculons ici avec des coefficients techniques constants. A court terme, cependant, les modifications de la combinaison technique sont limitées ; ainsi, on n'a pas noté au travers des résultats de gestion technique d'élevage de modifications significatives des tendances d'évolution des indices de consommation pour le porc et les principales volailles en France, suite à la baisse du prix des aliments du bétail consécutive à la précédente réforme de la PAC. Notre approximation paraît donc acceptable au regard du degré de précision attendu.

b) Les rations alimentaires sont constituées de nombreuses matières premières dont les prix sont liés entre eux par des relations complexes. Nous avons fait l'hypothèse que sur le marché français, les prix de deux matières premières, le blé et le tourteau de soja, jouaient un rôle déterminant dans la fixation des prix d'équilibre de la plupart des autres produits incorporés dans les aliments du bétail. Deux types d'arguments permettent d'étayer cette hypothèse :

– l'existence de résultats de recherches mettant en évidence le rôle directeur d'un prix ou de l'évolution d'un prix d'une matière première sur les prix d'un groupe de matières premières. Tavéra et Dronne (1991) ont ainsi mis en évidence le rôle directeur de la variation du prix du tourteau de soja sur un ensemble de matières premières riches en protéines ;

– l'importance relative des différentes matières premières entrant dans la fabrication des aliments composés. Selon l'enquête 1997 du SCEES sur les matières premières de l'alimentation animale (Agreste, 1998), le blé représentait en France 23,5 % des tonnages de l'ensemble des matières premières utilisées par l'industrie des aliments composés et 56 % des seules céréales ; le tourteau de soja représentait 12,8 % de l'ensemble des tonnages incorporés et 54 % des seuls tourteaux. Pour les aliments porc et les aliments volailles, les taux d'incorporation sont quelque peu différents ; néanmoins le blé et le tourteau de soja restent, pour les deux types d'aliments, respectivement la céréale et la matière riche en protéines les plus utilisées.

Ainsi il est possible, à partir d'hypothèses sur les prix de ces deux matières premières (prix directeurs) avant et après la réforme de la PAC, de dériver des estimations des prix des autres matières premières.

Notre analyse porte sur les coûts de production de trois espèces (le porc, le poulet et la dinde), et la démarche adoptée est la suivante :

- établissement des hypothèses sur les prix directeurs ;
- dérivation des prix des différentes matières premières ;
- calcul par optimisation des coûts en matières premières des différentes rations aux différents prix ;
- calcul de l'impact de ces variations de coûts des rations sur les coûts totaux « sortie élevage ».

## Les hypothèses retenues sur les prix directeurs

La réforme de la PAC de l'Agenda 2000 implique une baisse de 15 % du prix garanti des céréales. Il est donc nécessaire de poser une hypothèse sur l'ajustement du prix de marché du blé à cette baisse du prix garanti. En outre, bien que les prix des matières premières riches en protéines ne soient pas, a priori, affectés par la réforme, il est également nécessaire de faire une hypothèse sur l'évolution du prix du tourteau de soja car des niveaux de prix très différents de cet ingrédient pourraient affecter sensiblement les variations relatives des coûts de formules d'aliments composés et, par suite, des coûts de production des monogastriques, induites par la baisse du prix garanti des céréales.

### *Les prix du tourteau de soja*

Comme on l'a vu dans la période récente, les prix du tourteau de soja sont instables. Cette volatilité nous imposait de retenir, au moins, deux hypothèses sur le prix de marché français de cet ingrédient :

- une hypothèse de prix de pénurie relative correspondant à un niveau situé à un écart-type au-dessus de la moyenne des prix observés sur la période 1990-97 (hypothèse « soja haut ») ;
- une hypothèse de prix de relative abondance correspondant à un niveau situé à un écart-type au-dessous de la moyenne des prix observés sur la même période (hypothèse « soja bas ») <sup>(3)</sup>.

### *Les prix du blé*

La réforme de la PAC de l'Agenda 2000 vise à abaisser le prix de marché des céréales de 15 % au moyen d'une baisse de même ampleur du prix de soutien. Cette baisse de 15 % constitue notre hypothèse cen-

---

<sup>(3)</sup> Il s'agit ici du prix du tourteau de soja 48 (origine Brésil), direct de bord, flottant ou rapproché, ports Ouest (Source: *Dépêche Commerciale et Agricole*) dont la moyenne s'établit à 136 F par quintal pour un écart-type de 21,5.

trale en matière d'évolution du prix de marché français du blé. Elle est appliquée à trois niveaux de prix avant réforme :

- un prix du blé dit haut, traduisant une relative pénurie de céréales ; le prix est alors fixé à 110 % du prix de soutien actuel (PSA) des céréales (soit 1,1 PSA). C'est une situation qui prévalait avant 1998 ;

- un prix du blé dit bas, caractérisant une situation d'excédent ; le prix bas est fixé au niveau du prix de soutien actuel des céréales (1,0 PSA) ;

- un prix du blé dit très bas, fixé à 12 % en dessous du prix de soutien actuel (soit 0,88 PSA). C'est le niveau de prix qui prévalait en janvier 1999.

L'ensemble de ces hypothèses génère un premier jeu de six évolutions alternatives des prix directeurs retenus. Enfin, pour tenir compte de l'actualité, nous avons ajouté une septième hypothèse où est testée une conjoncture déprimée cumulant un prix du blé sensiblement inférieur au prix de soutien (0,88 PSA) et un prix du tourteau de soja à 100 F le quintal (correspondant à la situation observée fin 1998).

## **La dérivation des prix des différentes matières premières à partir des prix directeurs**

Notre objectif est d'évaluer l'évolution des prix d'équilibre des différentes matières premières destinées à l'alimentation animale étant donné les hypothèses posées sur les prix directeurs du blé et du tourteau de soja. Il diffère de celui de Tavéra et Dronne (1991) qui cherchaient à mettre en évidence les interactions dans le temps entre les prix des différentes matières premières riches en protéines. De ce fait, et compte tenu du degré de précision recherché, la méthodologie retenue ici est très différente et basée sur les principes suivants :

- utilisation de prix moyens annuels assimilés à des prix d'équilibre ;
- hypothèse de séparabilité des matières premières en trois sous-ensembles : les matières premières énergétiques (céréales, issues, corps gras), les matières premières riches en protéines (tourteaux, farines de viande, gluten, acides aminés de synthèse), les matières mixtes (pois, graines oléagineuses) ;
- utilisation d'un modèle de régression simple (imposé par le nombre limité de données observées).

Les estimations ont été réalisées sur différentes périodes : 1980-1996, 1985-1996, et 1990-1997 et peuvent présenter dans certains cas des différences sensibles selon les périodes, ces différences traduisant sans doute l'évolution des conditions d'utilisation de ces matières premières par l'industrie. Nous avons fait l'hypothèse que les prix des matières premières énergétiques, qui sont toutes substituables dans certaines limites, enregistrent la même évolution tendancielle et qu'ils sont influencés ex-

clusivement par l'évolution du prix du blé, dans le cadre de la réforme de l'Agenda 2000. La même hypothèse est retenue en ce qui concerne l'évolution des prix des matières premières riches en protéines, influencés uniquement par l'évolution du prix directeur du tourteau de soja. L'annexe 2 présente les équations retenues après avis d'experts et les périodes sur lesquelles elles ont été estimées.

## Les calculs de coûts de production

### *Coûts en matières premières*

A partir des grilles de prix de matières premières élaborées pour chacune des hypothèses de conjoncture, on peut calculer la composition et le coût des rations optimisées pour les porcs et les volailles. Ces calculs ont été réalisés avec les logiciels de l'Institut Technique du Porc (ITP) d'une part, et de l'Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI) d'autre part.

### *Prix des aliments composés*

Les prix des aliments du bétail achetés par les éleveurs sont déduits des coûts en matières premières en y ajoutant une marge couvrant les frais de transport des matières premières et les coûts de fabrication et de distribution de l'industrie de l'aliment du bétail. Cette marge peut être approchée par la différence entre les coûts en matières premières calculés par les instituts techniques (ITP, ITAVI) et les prix de vente des aliments complets observés, soit par enquêtes périodiques auprès des producteurs (notamment l'enquête bimestrielle de la Fédération Nationale Porcine sur les prix des aliments), soit dans les résultats annuels des élevages suivis en gestion technico-économique (GTE). Cette différence se situe en 1997 entre 0,20 et 0,30 F/kg (0,20 F/kg correspond à la situation en Bretagne alors que 0,30 F/kg est représentatif des autres régions). On peut admettre au niveau de la France entière une marge brute de 0,25 F/kg étant donné la part de la Bretagne dans la production française des viandes blanches. Cette marge est supposée rester la même en valeur absolue avant et après la réforme de la PAC.

### *Coûts de production « sortie élevage »*

Ils ont été estimés à partir des coûts de production de l'année 1996.

. **Pour les porcs**, les éléments de prix de revient retenus sont ceux des résultats des élevages naisseurs-engraisseurs suivis en GTE. Ils ont été rectifiés pour tenir compte de la différence entre le prix moyen de l'en-

semble des aliments porc et celui de l'aliment porc charcutier qui a servi de base au calcul d'optimisation. Le coût de production au kg-carcasse s'écrit :

$$\text{Coût} = 3,54 + 4,63 \times \text{Prix du kg d'aliment porc charcutier}$$

. **Pour les volailles**, les éléments de prix de revient retenus sont ceux de l'ITAVI (Prin et Koehl, 1997). Ils sont corrigés d'après les normes établies par Mainsant et Siquin (1996) pour réintégrer dans les coûts d'alimentation les consommations d'aliments inhérentes à la production de poussin ou de dindonneau d'un jour. Le coût de production du kg-carcasse est égal à :

$$\text{Pour le poulet : Coût} = 2,24 + 3,18 \times \text{Prix aliment poulet}$$

$$\text{Pour la dinde : Coût} = 2,49 + 3,41 \times \text{Prix aliment dinde}$$

## Les conséquences de la réforme de l'Agenda 2000 sur les coûts de production des monogastriques

Les conséquences d'une baisse du prix de marché des céréales sur les coûts de production des monogastriques, sous les différentes hypothèses posées quant à la conjoncture des marchés du blé et du tourteau de soja, sont rapportées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Evaluation de la réduction des coûts de production du porc, du poulet et de la dinde induite par une baisse de 15 % du prix de marché du blé

Baisse des coûts (en %)	Porc		Poulet		Dinde	
	moy.	extrêmes	moy.	extrêmes	moy.	extrêmes
Matières premières	9,7	9,3- 10,3	6,6	5,8-7,0	6,1	5,7-6,8
Aliment	7,6	7,3-8,1	5,4	4,8-5,7	5,0	4,6-5,7
Sortie élevage	4,5	4,2-4,9	3,5	3,1-3,8	3,3	2,9-3,8

Les résultats obtenus permettent de dégager quatre points essentiels :

a - Quelles que soient les conjonctures explorées, les baisses des coûts « sortie élevage », dans l'hypothèse d'une baisse de 15 % du prix de marché du blé, devraient s'établir pour l'ensemble des monogastriques dans une fourchette étroite de 3 à 5 %. Les coûts de production du porc baisseraient davantage que ceux des volailles ; c'est la conséquence logique d'un taux de protéines plus faible dans la ration (15-16 % pour le porc contre 21-23 % pour les volailles) et donc d'une incorporation moins importante de matières riches en protéines généralement importées.

b - Ces variations sont assez homogènes, et finalement elles sont peu influencées par le jeu des conjonctures variées que nous avons explorées.

En effet, les résultats des conjonctures extrêmes restent très regroupés autour des moyennes.

c - D'autres hypothèses d'évolution des prix de marché du blé ont été testées, allant d'une baisse amortie de - 10 % à une baisse amplifiée de l'ordre de - 30 %. Les résultats obtenus montrent que les élasticités des coûts « sortie élevage » par rapport au prix du blé sont pratiquement constantes sur la plage de variation du prix du blé considérée. Elles s'établissent à 0,31 pour le porc, 0,24 pour le poulet et 0,22 pour la dinde.

d - La nouvelle baisse du prix des céréales, adoptée dans le cadre de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000, devrait induire des effets limités sur les coûts de production des monogastriques. Ainsi, à titre d'illustration, pour le porc par exemple, la baisse de coût de production que nous obtenons correspond à seulement deux ans de gains de productivité réalisés dans l'élevage porcin pendant la période 1980-1996 (Butault, 1999).

## LA RÉPERCUSSION INTÉGRALE AUX CONSOMMATEURS DES BAISSES DE PRIX À LA PRODUCTION

Pour les céréales, nous avons retenu l'hypothèse que l'objectif de baisse de prix fixé par la Commission européenne serait atteint, éventuellement avec délais, et que cette baisse, nonobstant des éléments conjoncturels (cycle du porc, accidents sanitaires, conjoncture du marché mondial), serait répercutée sur les prix à la production des viandes blanches.

De la même manière, pour la viande de bœuf, la baisse de 20 % du prix à la production en plusieurs années constitue un objectif tendanciel. Quels que soient les outils de régulation finalement mis en place, compte tenu de la situation d'excédent structurel du marché européen, les prix à la production viendront tôt ou tard s'ajuster aux prix d'objectif; le mouvement de baisse sera aidé par le cycle de la production qui devrait venir peser sur les prix de marché à partir de 2001. Dans ces conditions on peut considérer que les baisses programmées par Agenda 2000 se concrétiseront dans des délais relativement courts après la mise en place de la réforme.

Dans l'hypothèse d'une répercussion intégrale, sans variation des marges (en valeur absolue) des opérateurs, d'une variation des prix à la production sur les prix de détail et pour un volume constant de produits (à la livraison et à la consommation), on peut écrire pour chaque type de viande :

$$d = p \times V_L / V_c$$

où  $d$  est la variation relative du prix de détail,  $p$  la variation relative du

prix à la production,  $V_L$  la valeur des livraisons, et  $V_c$  la valeur de la consommation.

Le coefficient multiplicateur  $V_L / V_c$  a été établi pour chaque espèce à partir des valeurs corrigées <sup>(4)</sup> des livraisons agricoles des différents produits (Comptes de l'agriculture) et des consommations des ménages (INSEE). Les coefficients multiplicateurs retenus sont ceux calculés pour 1997. Dans le cas du porc, les valeurs des livraisons pour le porc frais et la charcuterie ont pu être éclatées à partir des données sur les marchés des pièces.

Le tableau ci-dessous présente l'impact (baisses en %) des mesures décidées à Berlin sur les prix à la production et les prix de détail des différentes viandes, dans l'hypothèse d'une répercussion intégrale des baisses de coûts de production aux consommateurs.

Tableau 2. Incidence de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 sur les prix de détail des viandes de bœuf, de porc et de volaille (en %)

	Bœuf	Porc		Total	Volaille
		Porc frais	Charcuterie		
Prix à la production	- 20%	- 4,5%	- 4,5%	- 4,5%	- 3,4%
Coefficient multiplicateur	0,39	0,41	0,18	0,23	0,45
Prix de détail	-7,8%	- 1,8%	0,8%	- 1,0%	- 1,5%

On constate que l'impact potentiel de la nouvelle réforme de la PAC est différent selon les espèces. Le prix de détail de la viande de bœuf baisserait de près de 8%, alors que ceux de la viande de porc et de volaille diminueraient très faiblement, de façon presque imperceptible pour le consommateur final : 1 à 2% pour les viandes fraîches et moins de 1% pour la charcuterie. Le différentiel de prix en faveur de la viande de bœuf serait alors de l'ordre de 6 points. Cet avantage donné au bœuf est très sensiblement inférieur à celui qui aurait résulté de l'application des propositions initiales de la Commission (c'est-à-dire une baisse des prix garantis de - 20% pour les céréales et - 30% pour le bœuf), et que nous avons évalué précédemment à 10 points. Il resterait néanmoins appréciable et pourrait constituer un élément de dynamisation de la consommation de viande rouge si, à l'instar de l'hypothèse adoptée ici, les baisses de coûts de production étaient répercutées intégralement aux consommateurs.

<sup>(4)</sup> Il convient d'évaluer les livraisons agricoles correspondant à la seule consommation des ménages. Il faut donc tenir compte :

- du commerce extérieur ;
- des autres utilisations sur le marché intérieur : restauration hors domicile (RHD), industrie ;
- des différences de nomenclatures entre livraisons et consommations.

## LA RÉPERCUSSION INCOMPLÈTE AUX CONSOMMATEURS DES BAISSES DE COÛTS DE PRODUCTION

### Les enseignements du passé

En France, on a pu observer que, dans un passé récent, les baisses des prix de céréales et, plus généralement, les baisses des prix à la production des viandes ont été répercutées au détail très inégalement selon les espèces. Mainsant et de Fontguyon (1994) l'ont mis en évidence pour la période 1986-1992. Les travaux d'évaluation des coefficients multiplicateurs menés dans le cadre de cette recherche <sup>(5)</sup> aboutissent, par une mé-

<sup>(5)</sup> Les auteurs ont élaboré deux méthodes pour calculer un indicateur de l'évolution de la marge unitaire de l'aval dans chaque filière. Dans les deux cas, ce sont des indicateurs d'une marge unitaire à mix-produit et qualité constants.

*1<sup>re</sup> méthode*: On calcule, pour les différentes années, les écarts entre les valeurs corrigées des livraisons et des consommations des ménages. On obtient une marge globale annuelle de l'aval qui évolue en fonction du volume d'activité (ou de la consommation), d'une part, de la marge unitaire, d'autre part. La marge globale de l'aval de l'année  $n$  s'écrit:  $M_n = mu_n \cdot Vol_n$ , où  $mu_n$  est la marge unitaire et  $Vol_n$  le volume d'activité de l'année  $n$ .

La série « *Consommation des ménages* » de l'INSEE nous fournit un indice d'évolution du volume de consommation  $Ivol_n$ . Il est donc possible de calculer une marge aval à volume constant qui, déflatée par l'indice général des prix  $I_n$ , est un indicateur de l'évolution de la marge unitaire en francs constants. Cet indicateur s'écrit:  $\mu_n = M_n / (M_0 \cdot Ivol_n \cdot I_n)$

L'indice des volumes calculé par l'INSEE intégrant les effets qualités, cet indicateur de marge unitaire est à mix-produit et qualité constants. C'est cette méthode qui a été utilisée pour l'évaluation des marges unitaires présentées dans la version initiale de cet article (Porin et Mainsant, 1998).

*2<sup>e</sup> méthode*: On calcule pour une seule année, l'année 0, le rapport  $R_0 = V_L / V_C$

$R_0$  est la valeur des achats de produit agricole et  $1 - R_0$  la marge de l'aval correspondant à une consommation des ménages de 1 franc à l'année  $n$ . On dispose d'autre part pour chaque filière de deux indices de prix, l'indice  $I_p$  des prix à la production et l'indice  $I_d$  des prix de détail des produits correspondants. On peut donc extrapoler les valeurs des livraisons et des consommations pour un volume constant de produit qui valait 1 franc au détail à l'année 0:

$I_d$	valeur de la consommation des ménages,
$I_p \cdot R_0$	valeur des livraisons correspondantes,
$I_d - R_0 \cdot I_p$	marge de l'aval,
$1 - R_0 \cdot I_p / I_d$	taux de marge de l'aval,
$I_d / I - R_0 \cdot I_p / I$	marge de l'aval (volume et francs constants).

avec :

$I$	indice général des prix,
$I_d$	indice des prix de détail des produits finaux issus d'un produit agricole,
$I_p$	indice des prix à la production du produit agricole correspondant (indice base année 0),
$V_C$	valeur de la consommation des ménages,
$V_L$	valeur des livraisons corrigées correspondant à la consommation des ménages,

$$R_0 = V_L / V_C$$

thode différente, à des conclusions voisines pour la période 1985-1995. Le constat à grands traits sur les dix dernières années (1985-1995) est le suivant :

. **En volaille**, les baisses de prix à la production, mais aussi une partie des gains de productivité réalisés à l'aval (transformation et distribution) ont été répercutés aux consommateurs. La marge unitaire de l'aval (en francs constants) aurait diminué sensiblement en dix ans. Cette évolution doit être reliée à la situation du marché avec une offre *ex-ante* généralement excédentaire et des stratégies de forte pression par les coûts de certains opérateurs dominants.

. **En porc**, les marges unitaires de l'aval ont progressé tant pour les viandes fraîches que pour les produits transformés. En charcuterie, cet accroissement paraît dû à l'augmentation des attributs de service des produits. La progression de la marge unitaire en porc frais est moins facilement explicable. Il semblerait que la conjoncture de rareté relative de l'offre dans l'Union européenne (UE), qui a prévalu globalement de 1990 à 1998, aurait bénéficié non seulement aux éleveurs, mais aussi à l'aval. En porc frais comme en charcuterie, l'aval (principalement la distribution) a mené, pour « passer des hausses de marges », une stratégie de hausses différées avec pincement temporaire des marges lorsque les prix à la production augmentent, rattrapage puis accroissement des marges lorsque la conjoncture se détend.

. **En bœuf**, il semble que tout se passe comme si la seule stratégie de l'aval était la conservation de sa marge globale en francs constants : pour compenser la régression en volume, on tend à accroître la marge unitaire lorsque cela est rendu possible par la baisse des prix à la production. Ce comportement a d'ailleurs été très explicite au cours de l'année 1996, lors de la crise de l'ESB, pendant laquelle la baisse du prix à la production du bœuf a été l'occasion pour l'aval d'accroître ses marges. Sur la période 1985-1995, la marge unitaire aurait progressé par palier (1990-1991, puis 1995) ; en dix ans sa progression serait de 15 %. Là aussi, pour l'essentiel, la hausse serait due à la distribution.

---

Cet indicateur de marge est, lui aussi, un indicateur à mix-produit et qualité constants. Il repose par ailleurs sur l'hypothèse (vérifiée en longue période) que l'évolution de l'indice des prix à la production de produits destinés à la consommation des ménages n'est pas différente de celle de l'ensemble des livraisons.

Ces deux indicateurs mettent en évidence, pour le passé, des évolutions de marge unitaire en francs constants dans le même sens mais dont l'ampleur est sensiblement différente selon les méthodes. Cette divergence ainsi que d'autres problèmes liés, notamment, à des interrogations sur la capacité des indices INSEE des prix de détail (établis à partir de relevés de prix affichés) des familles de produits étudiés à rendre compte de l'évolution conjoncturelle des prix effectivement payés par les consommateurs, ont conduit les auteurs à différer la publication de leur note méthodologique sur le sujet (Mainsant et Porin, 1999) et à être moins précis dans cette nouvelle version que dans la communication initiale (Porin et Mainsant, 1998) sur l'ampleur des évolutions des marges unitaires.

## Les perspectives

Pour l'avenir, les comportements des opérateurs d'aval paraissent devoir rester différents selon les espèces.

. **En volaille**, on peut penser que l'aval, tout du moins l'industrie, continuera à répercuter les baisses de coûts de production dans ses prix de vente. Le contexte de concurrence devrait, en effet, peu changer :

– Du fait du nouveau règlement de l'OCM Volailles qui ne favorisera pas l'exportation de produits avicoles européens <sup>(6)</sup> sur les pays tiers. En effet, si on propose une baisse du prix des céréales qui amène le prix du blé à un niveau proche du cours mondial, on n'envisage pas de mettre à disposition de l'élevage européen une céréale fourragère au prix du maïs américain (qui se situe en longue période environ 25 % en dessous de celui du blé). Ce surcoût, associé à la sous-évaluation éventuelle du dollar américain <sup>(7)</sup> et à une éventuelle suppression des restitutions, créerait un handicap concurrentiel important pour la volaille européenne. Les exportateurs devraient poursuivre alors leur recentrage sur le marché intérieur européen, avec des risques de surproduction.

– Du fait d'une concentration sectorielle qui est loin d'être achevée tant au niveau français qu'europpéen. Il est donc vraisemblable que les principaux groupes poursuivront leurs stratégies de pression par les coûts.

– Du fait d'une plus large ouverture prévue du marché européen. Certains sous-produits de l'industrie avicole américaine (cuisses de poulets notamment) devraient alors être en mesure d'exercer une pression supplémentaire sur les prix intérieurs européens.

En ce qui concerne la distribution, par contre, il n'est pas certain qu'elle continue dans le futur sa politique de marge modérée en volailles. Certains signes, apparus récemment, donnent plutôt à penser que

---

<sup>(6)</sup> Il convient de distinguer dans ce domaine deux catégories d'exportations : des produits réalisés pour des marchés spécifiques (c'est le cas du poulet congelé destiné aux marchés du Moyen-Orient) et des sous-produits de l'activité de découpe et de transformation de la volaille qui, difficilement vendables sur le marché intérieur européen, font l'objet de « ventes de dégagement » sur le marché mondial à des prix très bas. Seules les exportations de la première catégorie de produits qui représentaient la moitié du million de tonnes d'équivalents-carcasses exportées par la France en 1998 peuvent être affectées par l'évolution des règlements communautaires.

<sup>(7)</sup> La réévaluation récente du dollar ne doit pas faire oublier que depuis 1973 et la décision de faire flotter la monnaie américaine, le taux de change du dollar par rapport au franc français – qui n'a pas toujours été une monnaie forte – a été inférieur à la parité de pouvoir d'achat de ces deux monnaies pendant 21 des 25 années de la période. On ne peut donc pas exclure l'éventualité pour l'avenir d'une sous-évaluation du dollar : c'est cette perspective qui amène les exportateurs à réduire la part de leur activité réalisée sur les pays tiers.

les baisses récentes des prix de gros de la volaille ont été moins bien répercutées aux consommateurs que par le passé.

. **En porc**, la situation de pénurie relative, qui dominait le marché de 1994 à 1997, a provoqué un fort développement des capacités de production, en Europe mais aussi dans le reste du monde. Cette création d'excédents de capacités, associée à la contraction des principaux marchés à l'exportation (Sud-Est asiatique, Russie), a déclenché une crise très profonde en 1998, qui se prolonge en 1999. La profondeur et la durée de cette crise devraient provoquer une restructuration du secteur et une contraction de la production à partir de 2000. La reprise de la croissance de la production qui suivra devrait être beaucoup moins facile que par le passé. En effet, les régions qui se sont montrées les plus dynamiques jusqu'à présent sont, à l'exception de l'Espagne, aujourd'hui, limitées dans leur développement par des contraintes réglementaires en matière d'environnement. Ainsi, à l'issue de cette période tourmentée, il n'est pas exclu de retrouver une situation de pénurie relative plus stable. L'ouverture du marché à la concurrence internationale devrait avoir peu de conséquences sur les prix intérieurs. Dans ce contexte, il est vraisemblable que les opérateurs de la filière auront la capacité à conserver les gains générés par la réforme de l'Agenda 2000. La compétitivité des produits de charcuterie, qui valorisent essentiellement leurs qualités de service, ne devrait pas être remise en cause. La position du porc frais devrait par contre être fragilisée.

. **En bœuf**, les baisses de prix programmées dans la réforme de l'Agenda 2000 devraient devenir effectives dans des délais assez courts. Les excédents structurels européens ne seront pas encore totalement résorbés. De plus l'ouverture du marché européen devrait favoriser l'entrée des viandes des pays tiers, notamment d'Amérique du sud, dont les coûts de production resteront sensiblement inférieurs aux prix européens. Ces importations viendront peser, outre sur les prix à la production, sur les marges de l'industrie d'abattage.

Une inconnue demeure sur le comportement des distributeurs : vont-ils continuer leur politique malthusienne ou au contraire saisir l'opportunité d'une baisse substantielle du prix du bœuf pour en relancer la consommation ? L'accroissement des ventes permettrait de maintenir, voire augmenter, leur marge globale tout en diminuant leurs marges unitaires.

En résumé, la réforme de la PAC issue du compromis de Berlin est susceptible de réduire l'écart entre les prix de détail de la viande de bœuf et des viandes de monogastriques. Nos résultats empiriques suggèrent en effet que le prix de détail de la viande de bœuf devrait diminuer d'environ 8% alors que les prix de détail de la viande de volaille, du porc frais et de la charcuterie ne seraient pas sensiblement affectés par la réforme. La viande de bœuf, certes, resterait plus chère, en niveau, que ses homologues de porc et de volaille, mais son handicap en termes de

prix relatif serait réduit. Dans ces conditions, le jeu des élasticités-prix directes et croisées devrait permettre de stimuler la demande européenne de viande de bœuf, laquelle, après une longue période de régression, pourrait résister à cette tendance, voire se stabiliser.

L'avantage concurrentiel conféré à la viande de bœuf par la nouvelle réforme de la PAC n'est cependant que temporaire. Au regard du passé, la filière volaille serait susceptible de résorber cet écart de compétitivité en trois à quatre ans, sur ses seuls gains de productivité. Les professionnels du bœuf devraient profiter de ce délai qui leur est accordé pour réaliser une meilleure adaptation de leurs produits à la demande.

## L'ADAPTATION AUX NOUVELLES ATTENTES DES CONSOMMATEURS

La crise de l'ESB a révélé, ou seulement réaffirmé, certains besoins des consommateurs. Nous en examinerons trois qui nous paraissent les plus caractéristiques de ces exigences nouvelles : l'assurance d'innocuité, la recherche de la naturalité et le besoin de diversité. Nous ne reviendrons pas sur d'autres attentes (service, équilibre alimentaire, etc.) dont on sait qu'elles ont eu une influence négative sur la consommation de bœuf <sup>(8)</sup>.

### L'ASSURANCE D'INNOCUITÉ

Malgré les nombreux contrôles, l'innocuité d'un produit alimentaire n'est jamais totalement assurée. On pense cependant réduire les risques de fraude ou seulement de négligence de la part des producteurs, lorsqu'on dispose de procédures qui garantissent, malgré la complexité des filières, l'identification du responsable éventuel d'une faute. La crainte d'une sanction lourde – la sanction par le marché s'avérant à cet égard plus efficace que les sanctions pénales – devrait persuader les producteurs d'exercer une vigilance permanente pour mettre en œuvre de bonnes pratiques et assurer l'innocuité de leurs produits. Dans cette optique, la mise en place de procédures qui assurent la traçabilité et dont l'existence est portée à la connaissance des consommateurs est une réponse à l'exigence d'innocuité.

La marque d'entreprise (de producteur ou de distributeur) est un autre système, plus classique et très répandu, d'identification des responsabilités. Elle permet aux consommateurs d'identifier l'opérateur ga-

---

<sup>(8)</sup> La littérature est abondante sur le sujet ; voir par exemple Combris, (1990 et 1997), Fischler (1996), Porin (1997), Potherat (1997).

rant de la conformité du produit. A cet opérateur revient la charge de la preuve de ses allégations et la faculté de se retourner sur ses fournisseurs s'il les juge responsables de défauts de conformité.

Traçabilité et marques sont les deux outils destinés à rassurer le consommateur en matière de sécurité alimentaire. Les trois filières sont dans des situations très différentes, tant par le degré de mise en œuvre de ces outils que par leurs potentialités de développement futur.

. **En volaille**, les ventes de produits à marque représentent près de 75 % des achats des ménages, et la quasi-totalité des ventes des grandes et moyennes surfaces (GMS). Les marques tracées (produits label rouge, produits certifiés, agriculture biologique ou AOC) sont bien implantées et mises en œuvre, peu ou prou, par tous les groupes. Cependant, malgré le très fort développement de ces productions depuis 1996, cela ne concerne pratiquement que les poulets et seulement une part très minoritaire de la production française <sup>(9)</sup>. Néanmoins, leur extension, voire leur généralisation, si les consommateurs l'exigeaient, ne devrait pas rencontrer de grosses difficultés compte tenu de la structure de la filière : l'industrie de l'abattage, très concentrée, possède une maîtrise réelle de l'ensemble de la filière, de l'alimentation animale à la production d'unités de vente consommateurs (UVC à marque).

. **En porc**, les ventes de produits à marque, très développées en ce qui concerne les produits élaborés (charcuterie-salaison et plats préparés), n'existent pratiquement pas pour le porc frais. Les marques tracées (label rouge <sup>(10)</sup> pour l'essentiel) représentent seulement 2 % de la production nationale. La mise en œuvre des procédures de traçabilité paraît, en première analyse, difficile à cause du faible degré d'intégration verticale dans la filière en France. Cependant quelques-uns des groupes leaders s'affirment dès à présent capables d'assurer, si nécessaire, la traçabilité d'une part importante de leur production. Par la suite, la généralisation de telles procédures pourrait être facilitée par le fait que 90 % de la production de porc est encadrée au sein de groupements de producteurs qui ont démontré leur efficacité en matière d'action technique et de première mise en marché.

. **En bœuf**, les produits à marque représentent 20 à 25 % des achats des ménages (l'essentiel de ce tonnage étant de la viande hachée). Les marques tracées (label rouge, certificat de conformité) représentaient moins de 5 % de la consommation des ménages avant la crise de 1996.

---

<sup>(9)</sup> L'ITAVI a estimé à environ 160 000 tonnes la quantité totale de ces productions pour 1998, ce qui ne représenterait que 13 % de la production nationale de poulet (mais de 20 à 25 % de la consommation des ménages français).

<sup>(10)</sup> On parle ici du label rouge porc charcutier dont le cahier des charges définit pour l'essentiel un mode de production en élevage, label qu'il ne faut pas confondre avec le label rouge accordé à certains produits de charcuterie-salaison qui, lui, concerne des pratiques de transformation.

Leur part de marché a fortement progressé depuis (+ 18 % en 1997 selon INTERBEV, 1998). La nouvelle réglementation sur l'étiquetage, en imposant des allégations sur certaines caractéristiques de production, contraint les distributeurs et avec eux l'ensemble de la filière, à généraliser la traçabilité. Sa mise en œuvre est, sans aucun doute, plus difficile qu'ailleurs du fait de la complexité des flux entre opérateurs, d'un degré plus faible d'organisation des éleveurs et d'une concentration sectorielle moins avancée. Pour l'avenir, cependant, la filière dispose de deux atouts :

- la forte implication de Carrefour (Sans, 1996), le leader français de la distribution dans ce type de démarche, ce qui laisse présager l'apparition de processus d'imitation ;

- le caractère réglementaire de la traçabilité généralisée qui ne peut se mettre en place qu'avec l'appui technique et financier des pouvoirs publics. La participation de la puissance publique et de ses services de contrôle devrait, en principe rassurer les consommateurs.

Finalement, face à la nécessité, la filière bœuf vient de réaliser un changement radical en mettant en place un nouveau système d'assurance de la sécurité alimentaire par la traçabilité généralisée. Toutefois cette différence de conception avec les autres filières où les marques prédominent n'est pas sans conséquences. Cette méthode d'identification paraît difficile à mettre en œuvre et lourde à gérer dans la filière bœuf, mais elle est bien adaptée à la conception française de la qualité<sup>(11)</sup>. Par ailleurs, si la traçabilité s'avérait dans l'avenir un argument commercial important, la filière porc et encore plus celle de la volaille nous paraissent capables d'être rapidement opérationnelles dans ce domaine et à moindre coût.

## LA RECHERCHE DE LA NATURALITÉ

Au-delà de l'exigence d'innocuité, la crise de l'ESB a aussi engendré une mise en cause du bien-fondé des techniques de production. La mise en évidence que des herbivores pouvaient être alimentés avec de la farine de viande a provoqué le scandale. Plus généralement, l'opinion publique a été sensibilisée fortement à l'artificialisation des techniques d'élevage et de ses risques. A cet égard les monogastriques devraient être plus exposés que les ruminants, qui restent fondamentalement pour l'opinion associés aux pâturages. Leur développement récent avec ses inconvénients (concentration géographique excessive, taille des ateliers) a engendré de

---

<sup>(11)</sup> La conception française de la qualité, comme l'ont mise en évidence Alessandrin et Leusie (1995) à partir du cas de la volaille, fait du producteur agricole le principal responsable de la qualité, alors que les Allemands attribuent cette responsabilité aux industriels transformateurs et les Britanniques aux distributeurs.

nombreuses critiques, plus ou moins fondées, dont les plus fréquentes sont les suivantes :

- les odeurs dues aux déjections ;
- la pollution des nappes phréatiques (phosphates et nitrates) due à l'abondance des lisiers dans certaines zones ;
- la présence de résidus médicamenteux dans les viandes due à l'abus de traitements vétérinaires lié à la concentration de l'élevage ;
- le manque de confort des animaux provoqué par les exigences de rentabilité ;
- la dégradation des qualités organoleptiques des produits causée par des croissances trop rapides des animaux.

L'élevage de porc est, sans doute, plus concerné que la volaille par ces problèmes (le problème d'odeurs cristallisant les agressivités), néanmoins, la réponse est commune aux deux espèces avec, d'une part, la mise en œuvre, si possible, de techniques supposées plus respectueuses de l'animal et de l'environnement, d'autre part, le développement de politiques d'image basées sur la relation au terroir. Pour de nombreux problèmes, il existe dès à présent, ou pour un avenir proche, des solutions pour une amélioration des conditions de l'élevage intensif. Ainsi avec l'optimisation des rations alimentaires, on peut espérer réduire d'une manière conséquente les rejets minéraux (Dourmad et Latimier, 1997). Avec des stratégies complexes de lutte vétérinaire, il paraît possible de diminuer de manière sensible le recours aux produits vétérinaires. Néanmoins, ces solutions techniques, n'apportant que des améliorations relatives et peu matérialisables aux yeux du grand public, ne semblent pas de nature à modifier radicalement l'état de l'opinion publique.

En résumé, seules des techniques porteuses de symboliques de retour à la naturalité – tout en restant efficaces – paraissent pouvoir infléchir l'opinion publique. C'est ce que les labels avicoles ont parfaitement réussi, sans doute un peu inconsciemment au départ, avec le plein air, l'alimentation au grain, une croissance plus lente des animaux et des tailles d'élevages limitées. Il reste aux autres filières à engager ce type de réflexion. L'aviculture profite aussi d'un avantage distinctif en matière d'ancrage au terroir : du fait de son statut ancien de plat festif et d'une modernisation récente (moins de 50 ans), la viande de volaille dispose, dans les mémoires, d'un patrimoine de terroirs, souvent associé à des recettes culinaires, qui a été valorisé par la filière.

Pour la viande fraîche de porc, on ne connaît pas encore de réponse adaptée aux attentes des consommateurs. Par contre en charcuterie, on a réussi à la fois à estomper le lien avec l'animal et à valoriser des éléments de tradition et de terroir qui globalement assurent une bonne image de naturalité.

En bœuf enfin, au-delà de la naturalité spontanée liée au caractère herbivore, qui devrait être revalorisée, l'image de terroir est aussi véhiculée par les races dont le lien avec la naturalité est encore flou.

## LE BESOIN DE DIVERSITÉ

Nous parlerons ici exclusivement des possibilités de segmentation des marchés sur des caractéristiques organoleptiques des viandes. Celle-ci est facile à réaliser pour les produits élaborés (charcuterie-salaison, plats préparés). De ce fait le porc, et maintenant la volaille, disposent d'un avantage indiscutable sur le bœuf qui se prête moins à ce type d'élaboration.

Pour les viandes en l'état, la différenciation est beaucoup plus difficile et n'est possible qu'à deux conditions :

- qu'il existe des techniques capables d'exprimer des différences sensibles sur des caractéristiques perçues comme importantes par les consommateurs ;
- qu'il existe un standard de qualité en comparaison duquel les consommateurs peuvent percevoir les différences ; cela suppose une relative homogénéité du produit standard.

Au regard de ces deux conditions, la situation est très différente selon les viandes. La différenciation est effective et bien perçue en volaille. Des techniques de production (souches, alimentation, etc.) permettent de créer des différences sensibles de caractéristiques organoleptiques des viandes et l'homogénéisation du standard permet aux consommateurs de percevoir facilement les différences.

En porc frais, la différenciation n'est pas réalisée à l'heure actuelle (le porc fermier label rouge a pris une orientation qui ne permet pas d'exprimer des différences organoleptiques), cependant elle serait techniquement possible dès à présent. Les bases scientifiques et techniques d'une différenciation sont acquises et l'homogénéisation du produit standard est réalisée.

Pour le bœuf, les possibilités de différenciation restent problématiques. Les bases scientifiques pour résoudre le problème de la tendreté, critère organoleptique majeur pour la viande de bœuf, ne sont pas encore complètement acquises. L'offre de référence est par ailleurs très hétérogène, de sorte que la perception d'écart de qualité est peu évidente. Seuls sans doute des produits issus d'élevages bovins très différents de ceux de l'Europe continentale semblent susceptibles d'exprimer des différences organoleptiques significatives par rapport aux produits courants du marché.

## LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

L'interrogation sur les possibilités de développement des élevages, et notamment des élevages hors-sol, est une question nouvelle en France. Au cours des quinze dernières années, les élevages de monogastriques ont pu se développer à des rythmes élevés sans contraintes importantes. Cette

croissance s'est accompagnée d'une concentration régionale importante puisque, pour le porc et les volailles, la Bretagne, représentant 5 % du territoire français, détient plus de 50 % de la production nationale. Dans cette région le développement des élevages porcins et avicoles se heurte maintenant à de sérieux problèmes d'environnement. Ainsi pour ces deux spéculations, près des deux tiers des élevages se situent en zones d'excédents structurels (ZES), des zones où les volumes de déjections animales dépassent les normes admises d'épandage et où, par conséquent, les augmentations de taille des élevages sont durablement interdites. Hors des ZES, la croissance interne ou le recrutement de nouveaux éleveurs deviennent de plus en plus difficiles. En dépit des progrès attendus sur la réduction des rejets, la prolongation des rythmes de croissance du passé exigerait des délocalisations. L'élevage de porc ne paraît pas disposer des mêmes facultés que l'élevage de volaille pour organiser ce mouvement.

. **En volaille**, ce mouvement de délocalisation est organisé par les abatteurs-intégrateurs et leur implantation dans une nouvelle région peut s'analyser comme une opération de coopération avec le tissu agricole local. Les abatteurs viennent en effet proposer à des exploitants familiaux une activité et un complément de revenu, des débouchés à prix garantis et des solutions de financement. N'intervenant au départ que comme complément d'activité d'une exploitation agricole existante, les ateliers mis en place sont de dimension relativement restreinte et s'intègrent peu ou prou dans l'environnement. Malgré des niveaux de rémunération proposés souvent modestes, ces opérations d'implantation rencontrent rarement l'opposition du syndicalisme agricole ou des populations rurales.

Le redéploiement de la production de volaille sur le territoire français paraît donc assez probable, et même souvent désiré par les régions autres que la Bretagne. Chez les groupes leaders, ces transferts sont engagés et représentent un élément important de leur stratégie. Ainsi, la volaille, malgré un blocage dans sa zone d'efficacité maximale, conserve une aptitude à se développer à moyen terme, tant en direction du marché français que du marché européen.

. **En porc**, la filière ne dispose pas de pôles capables d'organiser la délocalisation. Elle n'est pas structurée par des intégrateurs. Les acteurs dominants que sont les groupements de producteurs restent des acteurs locaux qui, contraints par leur statut, peuvent difficilement sortir de leur zone de reconnaissance. Dans les quelques opérations réalisées, l'absence de garanties sur les prix de reprise des produits rend plus difficiles les recherches de financement.

Le transfert de capacités de production devrait donc procéder principalement d'initiatives individuelles d'éleveurs implantés pour l'instant en Bretagne. Ceux-ci ont accumulé des ressources <sup>(12)</sup> qui, en théorie,

---

<sup>(12)</sup> Au jour de la publication de cet article, après deux ans de crise du marché du porc, cette accumulation sera sans doute beaucoup moins évidente.

leur permettraient de financer sans difficultés la création de capacités de production dans d'autres régions. Cependant ces projets d'implantation d'unités de taille généralement importante sont perçus par le tissu professionnel local comme de véritables opérations de colonisation. Ils génèrent de ce fait des réactions de rejet des organisations syndicales qui renforcent les oppositions des populations locales inquiètes des atteintes à leur environnement.

Ainsi, alors que l'offre européenne traverse une période de fortes turbulences, avec actuellement un excédent important, la tendance à l'accentuation des freins au développement, relayée par les partis écologistes et par l'éventuelle instauration d'une politique de maîtrise de l'offre, devrait dominer dans l'avenir, tant en France que dans l'Union européenne. Cette perspective laisse présager d'un retour à moyen terme à une période de pénurie relative sur les marchés porcins communautaires.

Finalement, il apparaît que pour la France, si l'offre de porc doit connaître des difficultés pour reproduire dans l'avenir les dynamiques de croissance observées par le passé, l'offre de volaille pourrait par contre se développer beaucoup plus facilement.

Quant à la filière bovine, elle est restée au cours des années récentes dans une position d'excédent structurel au niveau européen. Cette situation devrait se prolonger à moyen terme et cet excédent ne devrait pouvoir être résorbé que par une politique européenne volontariste de réduction de l'offre. Ainsi, pour le bœuf, c'est la capacité à une contraction d'activité sans obérer la compétitivité (prix, qualité d'usage et qualité d'image) de la filière qu'il conviendrait d'évaluer.

## CONCLUSION

Le bilan global de ces analyses ne peut être que nuancé. Celles-ci nous ont permis d'identifier les points forts et faibles de chaque filière. Le porc frais paraît en position peu favorable (pas d'amélioration de sa compétitivité prix, pas de produits démarqués, pas de mouvement vers plus de naturalité). La charcuterie, par contre, continuera à disposer des atouts qui ont fait son succès (marques, diversité de gamme valorisant terroirs et traditions, qualités de service). Le bœuf verrait sa position s'améliorer après une longue période de handicaps (une compétitivité prix, au moins en partie, restaurée grâce à la réforme de la PAC de l'Agenda 2000, la traçabilité généralisée qui présente des opportunités d'évolution vers une meilleure segmentation et la démarcation). La filière bovine devrait mettre à profit la période de répit que devrait lui procurer Agenda 2000 pour poursuivre les réformes engagées lors de la crise de l'ESB. Il s'agit, notamment, pour elle de trouver les outils d'une réelle mise en valeur de ce qui nous paraît son avantage distinctif majeur, la naturalité.

Le principal enseignement de notre analyse concerne la volaille qui semble disposer d'une certaine supériorité tant par ses acquis que par ses potentialités (prix, marques, segmentation, symboles de naturalité). Ce constat laisserait présager d'une poursuite de la progression de la consommation de viande de volaille non seulement au détriment du bœuf mais aussi du porc. Cette évolution est-elle aussi inexorable ? Il revient aux économistes et sociologues de la consommation de nous éclairer.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGRESTE, 1998 — Les matières premières de l'alimentation animale en 1997, *Données chiffrées IAA*, n° 84, décembre.
- ALESSANDRIN (A.), LEUSIE (M.), 1995 — Etude du positionnement des volailles fermières en France et dans deux pays européens, OFIVAL.
- BUTAULT (J.-P.), 1998 — Coûts de production, productivité et dégressivité temporelle des aides, *INRA Sciences Sociales*, n° 6, 6 p.
- COMBRIS (P.), 1990 — L'évolution de la consommation des viandes depuis 40 ans : les préférences ont-elles changé ?, *Viandes et produits carnés*, vol. 11, pp. 187-193.
- COMBRIS (P.), 1997 — La consommation des produits animaux en France : tendance et perspective d'évolution, *Viandes et produits carnés*, vol. 18, pp. 29-36.
- DOURMAD (J.-Y.), LATIMIER (P.), 1997 — Alimentation des porcs : des formules adaptées pour la réduction des rejets d'azote et de phosphore, in: JOUGLAR (J.-Y.), *Environnement et production porcine, 83-90*, Association française de médecine vétérinaire porcine, Maisons-Alfort.
- FEDERATION NATIONALE PORCINE — *Evolution du prix de l'aliment porc charcutier*, Enquête bimestrielle auprès des producteurs.
- FISCHLER (C.), 1996 — Alimentation, morale et société, pp. 31-54, in: *Identités des mangeurs, image des aliments*, 217 p., Ed. Polytechnica, coord. I. Giachetti, CNERNA-CNRS.
- INSEE, 1998 — La consommation des ménages, *INSEE Résultats. Consommation et Modes de Vie*, n° 95-96.
- INTERBEV, 1998 — Importance des phénomènes de segmentation par les filières de qualité spécifiques et par les marques dans les

- viandes de boucherie. Bilan 1997, 7<sup>e</sup> journées des Sciences du muscle et de la technologie de la viande, Rodez, 1 et 2 octobre.
- MAINSANT (P.), FONTGUYON (G.) de, 1994 — Les divergences de prix dans les filières viandes de 1985 à 1991, INRA-IAA, Ivry.
- MAINSANT (P.), PORIN (F.), 1999 — Évolution en longue période des marges dans l'aval des filières viandes françaises. Comparaison boeuf, porc, volailles, INRA-Ivry, à paraître.
- MAINSANT (P.), SINQUIN (J.-P.), 1996, Besoins théoriques d'aliments volailles, AIP Aliman, INRA Ivry, 12 p.
- OCDE, 1997.— *Les perspectives agricoles 1997-2001*.
- OFIVAL, 1997 — *Le marché des viandes et des produits avicoles*.
- PORIN (F.), 1997 — Les substitutions entre viandes. L'influence des évolutions sociologiques, *Viandes et produits carnés*, vol. 18, pp. 25-28.
- PORIN (F.), MAINSANT (P.), 1998 — Quelles stratégies pour les concurrents de la filière bovine dans le contexte de l'après ESB? in: *L'avenir à long terme du secteur de la viande bovine*, 56<sup>e</sup> séminaire de l'AEEA, Paris, 26-27 février, pp. 125-136.
- POTHERAT (C.), 1997 — La consommation française de produits carnés et de poisson au cours des trente dernières années. Changements et ruptures des achats en vue de la consommation à domicile, Thèse INA-PG, INRA-Ivry, 280 p + annexes.
- PRIN (S.), KOEHL (P.-F.), 1997 — *Evolution des performances techniques et des coûts de production. Résultats 1996*, Journées nationales volailles de chair, Rennes, ITAVI, 15 p.
- SANS (P.), 1996 — Relations verticales et pouvoir au sein du canal de distribution: le cas de l'industrie de transformation de la viande bovine française dans ses rapports avec la distribution moderne, Thèse en Sciences économiques, Université de Toulouse 1, 270 p.
- TAVÉRA (C.), DRONNE (Y.), 1991 — Interactions des prix mondiaux des produits de l'alimentation animale sur le marché de Rotterdam, *Annales d'Economie et de Statistique*, n° 23, pp. 116-155.

ANNEXE 1

**1987-1997 : Dix ans d'évolution de la consommation indigène brute des viandes en France**

La consommation indigène brute (CIB) est le tonnage de l'ensemble des utilisations sur le territoire national d'un produit agricole, les utilisations pouvant être des utilisations alimentaires (consommation des ménages ou restauration hors domicile) ou des utilisations non alimentaires. La CIB est calculée par bilan à partir des abattages contrôlés redressés, moins le solde du commerce extérieur, plus la variation de stocks. Pour les viandes, elle est mesurée en tonnes d'équivalents-carcasses (TEC).

Les tendances (corrigées des éléments conjoncturels) sont les suivantes :

. En dix ans, la consommation indigène brute toutes viandes confondues a progressé de 280 000 TEC. Cette croissance de la consommation nationale est légèrement inférieure à la croissance démographique, de sorte que la consommation *per capita* aurait diminué de 1,3 % sur l'ensemble de la période.

. L'évolution de la consommation est loin d'avoir été linéaire ; on constate, en effet, que l'évolution de la CIB est largement influencée par le contexte économique général (progression de 1987 à 1990, stagnation, voire régression, de 1991 à 1994, reprise après cette date).

. On peut observer dans la période d'importants mouvements de substitution entre viandes : la viande de volailles a, à elle seule, progressé plus que la consommation de l'ensemble des viandes (+ 350 000 t), tandis que le bœuf reculait de 170 000 t, et que le porc ne progressait que de 70 000 t.

La crise de L'ESB ne semble pas avoir affecté ces évolutions tendancielle ; les rythmes d'évolutions observés pour la période 1995-1998, tant pour la consommation globale que pour les consommations par espèce, ne semblent pas être différents de ceux observés dans la période précédente. Il convient néanmoins sur ce point d'être très prudent ; les données pour 1998 ne sont encore que des données provisoires ; par ailleurs le nombre de données disponibles ne permet pas encore de vérifier statistiquement cette première impression.

**Bilans des principaux secteurs des viandes en France 1986-1998**

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998*
Viande bovine													
Production indigène totale	2 062	2 130	2 003	1 843	1 912	2 026	2 079	1 908	1 821	1 891	1 977	1 979	1 890
Importations	354	331	342	385	432	498	461	467	520	488	336	302	301
Exportations	734	665	649	730	618	711	798	845	837	747	691	711	628
Variations de stocks	-70	39	1	-207	41	105	38	-119	-83	-1	95	9	-33
Cons. indigène brute	1 759	1 757	1 695	1 706	1 685	1 708	1 704	1 644	1 582	1 625	1 527	1 561	1 596
Porc													
Production indigène totale	1 591	1 646	1 779	1 689	1 727	1 773	1 859	2 017	2 116	2 140	2 172	2 228	2 288
Importations	528	537	536	518	507	515	513	461	454	474	455	455	498
Exportations	140	152	209	200	223	265	315	389	474	529	558	608	581
Cons. indigène brute	1 979	2 032	2 106	2 008	2 010	2 023	2 057	2 076	2 089	2 083	2 062	2 075	2 185
Volailles													
Production indigène totale	1 325	1 408	1 148	1 557	1 665	1 781	1 838	1 891	1 895	2 098	2 217	2 282	2 347
Importations	38	48	53	65	72	76	89	89	107	120	123	148	162
Exportations	398	393	422	473	527	616	684	766	831	912	965	1005	1018
Cons. indigène brute	1 019	1 031	1 087	1 174	1 244	1 244	1 228	1 222	1 268	1 315	1 382	1 399	1 430

En 1000 TEC  
Source: OFIVAL

\* Données provisoires

ANNEXE 2

**Les équations de dérivation des prix  
des différentes matières premières**

Matières premières	Equation	Période d'estimation
Orge	0,88 Blé + 6,0	1985-1996
Maïs	1,06 Blé + 0,2	1980-1996
Son	0,52 Blé + 16,7	1985-1996
Pois	$0,89 \frac{(\text{Blé} + \text{Tx soja})}{2} - 2$	1985-1996
Tourteau de colza	0,59 Tx soja + 10,1	1985-1996
Tourteau de tournesol	0,48 Tx soja + 13,5	1991-1997
Farine de viandes	1,0 Tx soja + 17,3	1985-1996
Gluten 60	1,6 Tx soja	(Estimation d'experts)

Les autres hypothèses de dérivation :

On suppose que les prix des corps gras sont indépendants du prix des céréales et que leurs évolutions répondent aux règles suivantes :

- le prix des graisses animales est constamment fixé à 218 F par quintal, prix établi à partir des données prévisionnelles de l'OCDE (OCDE, 1997) ;
- les prix des huiles sont définis par rapport à l'huile de soja, comme suit :
  - . huile de tournesol = 1,05 huile de soja
  - . huile de colza = 0,975 huile de soja
  - . le prix de l'huile de soja provient des données prévisionnelles de l'OCDE.

Les prix des graines d'oléagineux sont déduits des prix des huiles et des tourteaux correspondants à partir d'équations technico-économiques de trituration. Soit :

- . graine de colza = 0,385 huile de colza + 0,57 tourteau de colza - 23
- . graine de soja = 0,188 huile soja + 0,77 tourteau de soja - 20